



**HAL**  
open science

# Évolution des tombes chinoises de l’océan Indien occidental: reflet des rencontres des cultures dans le contexte colonial et postcolonial

Édith Wong Hee Kam

► **To cite this version:**

Édith Wong Hee Kam. Évolution des tombes chinoises de l’océan Indien occidental: reflet des rencontres des cultures dans le contexte colonial et postcolonial. *Revue historique de l’océan Indien*, 2009, Dialogue des cultures dans l’océan Indien occidental (XVIIe-XXe siècle), 05, pp.243-270. hal-03426356

**HAL Id: hal-03426356**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03426356v1>

Submitted on 12 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Évolution des tombes chinoises de l'océan Indien occidental : reflet des rencontres des cultures dans le contexte colonial et postcolonial**

Édith Wong Hee Kam  
La Réunion

### **Introduction : Aperçu sur les mouvements migratoires des Chinois dans l'océan Indien occidental**

Alors que les Chinois étaient déjà solidement implantés sur les rives de l'océan Indien oriental depuis plusieurs siècles<sup>1</sup>, leur présence dans l'océan Indien occidental ne se manifesta de façon plus sensible qu'à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'île Maurice joua un rôle important de plaque tournante dans la distribution de cette émigration dans cette zone. Annexée en 1810 par la Grande-Bretagne, et devenue colonie britannique depuis le traité de Paris en 1814, elle vit les initiatives du premier gouverneur britannique Robert Farquhar qui favorisa l'immigration chinoise dans cette région après en avoir fait l'expérience lors d'un séjour effectué à Penang<sup>2</sup>. Il imposa à la communauté chinoise de l'île la nomination d'un représentant et garant unique, connaissant la mentalité britannique et parlant anglais. C'est ainsi que se présenta à cette fonction Lu Caixin (Log Choisin), originaire du Fujian, qu'on connaît mieux sous le nom de Haymes Choissane. Il détenait un commerce à Port-Louis et parlait à la fois le chinois et les langues européennes. Il obtint en 1821 l'autorisation de se rendre en Chine recruter des compatriotes qu'il ramena avec lui. De 1847 à 1860, 1604 marchands chinois débarquèrent à Maurice. Cette immigration fut encouragée par un important trafic maritime entre l'Inde et Maurice. En 1860, le traité de Pékin facilita la sortie de Chine des sujets, et c'est ainsi que durant cette année arrivèrent à Port-Louis les Hakka alors que jusque-là on trouvait essentiellement des Fukiénois et des Cantonais. Durant les années 1880, la succession de Lu Caixin fut prise par un Cantonais, Affan Tank Wen, considéré comme le leader de la communauté chinoise par le gouverneur John Pope Hennessy. Il mourut brutalement en 1900.

Les mesures administratives visant à restreindre l'immigration chinoise durent être assouplies à partir des années 1860, pour être complètement annulées en 1877. Il s'ensuivit une augmentation spectaculaire de ce mouvement migratoire, au moment où Maurice amorçait une grave crise économique et sanitaire. Affan Tank Wen entreprit alors d'orienter les nouveaux immigrants chinois vers d'autres destinations : en premier La Réunion, Madagascar et les Seychelles, puis l'Afrique

<sup>1</sup> Cf. Denys Lombard, *Le Carrefour Javanais, Essai d'histoire globale*, Éd. de L'E.H.E.S.S., Paris, 1990, vol. II.

<sup>2</sup> Huguette Ly-Tio-Fane, *La Diaspora Chinoise dans l'océan Indien Occidental*, Presses de G.I.S Méditerranée, Aix-en-Provence, 1981, p. 67-68.

du Sud. La Réunion vit ainsi un accroissement de sa population chinoise composée de « passagers libres d'engagement » (très différents des coolies recrutés en 1844 et dont la présence fut relativement éphémère). C'est surtout l'entre deux-guerres qui vit la communauté chinoise augmenter et se stabiliser. La guerre sino-japonaise à partir de 1937 confirma cette tendance. Mais en 1949, le courant migratoire cessa avec la fondation de la République Populaire de Chine et les mesures administratives prises par les autorités sur cette ancienne colonie devenue département français depuis 1946<sup>3</sup>.

À Madagascar, une arrivée accrue de Chinois de Maurice et de La Réunion fut provoquée par la colonisation française. La création d'un réseau routier exigeait aussi une grosse demande de main-d'œuvre. De mai 1896 au 11 août 1897 débarquèrent environ 3 000 Chinois recrutés par l'administration française pour la construction de la route de l'Est menant à Tananarive<sup>4</sup>. Par ailleurs, entre 1885 et 1898, 378 Chinois en provenance de Port-Louis arrivèrent à Tamatave, puis en 1900, 36 s'installèrent à Diégo Suarez et 114 en 1901. De 1900 à 1950, environ 5 000 immigrants de cette origine vinrent s'établir à Madagascar (dont 3 582 de Chine, 1 311 de Maurice et 502 de La Réunion)<sup>5</sup>. Les immigrés durent se grouper en « congrégations » à la demande des autorités par l'arrêté du 3 novembre 1896<sup>6</sup>. Les barrières dressées par l'administration française pour contenir cet afflux s'avèrent peu efficaces, en particulier au moment de la guerre sino-japonaise : 573 Chinois pénétrèrent dans la Grande Ile en 1937 et 786 en 1938. Après le début de la Deuxième Guerre mondiale, on réserva l'accès de la colonie aux immigrants possédant l'autorisation signée du gouverneur de l'île. Un frein considérable fut ainsi mis à l'entrée des Chinois, et continua après l'indépendance, durant la première République malgache, provoquant alors leur exode vers la France, La Réunion et le Canada. La deuxième République coupa les liens avec Taiwan en 1972 pour se rapprocher de la République Populaire de Chine : avec la libéralisation intervenue en 1978, il y eut une faible reprise du courant migratoire venant de Chine, mais à l'heure actuelle, la donne a changé et la Chine procède à des envois bien plus importants de ses citoyens dans le cadre de sa politique économique.

En ce qui concerne l'archipel des Seychelles, Mahé de Labourdonnais en avait ordonné en 1742 l'exploration. La principale île s'appelle d'ailleurs Mahé. Après 40 ans de présence française, les Seychelles devinrent colonie britannique au traité de Paris de 1814, et leur administration fut confiée à Maurice. Ce système prit fin en 1903 où l'archipel échappa à la tutelle mauricienne pour devenir colonie britannique à part entière. Dans son effort pour développer l'agriculture, le gouverneur Gordon voulut engager des agriculteurs chinois, mais ce furent surtout des commerçants qui vinrent s'installer. Plutôt que de se consacrer à la culture de la vanille, ils préférèrent (comme dans les autres îles) s'investir dans le commerce de détail, d'autant plus qu'en 1904 une maladie décima les plantations de vanilles.

<sup>3</sup> Édith Wong Hee Kam, *La diaspora chinoise aux Mascareignes : le cas de La Réunion*, co-publication de l'Université de La Réunion et des éditions de l'Harmattan, Paris, 1996, p. 113-271.

<sup>4</sup> Léon Slawewski, « L'origine et la croissance de la communauté chinoise à Madagascar », *Bulletin de Madagascar* n° 276 (mai 1967), p. 484-498.

<sup>5</sup> Yusion Live, « Madagascar », *Encyclopédie de la diaspora chinoise*, éd. du Pacifique, Paris, 2000, p. 348.

<sup>6</sup> D. Bardonnat, « Les minorités asiatiques à Madagascar », *Annuaire français du droit international* 10, 1964, p. 198.

Parallèlement, le port de Victoria, capitale de Mahé, se développa rapidement. Il fournissait en charbon de terre des navires qui faisaient route vers l'Extrême-Orient. L'exploitation du guano dans l'île apporta une manne financière qui fut propice au développement des boutiques<sup>7</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on assista à une augmentation rapide du réseau commercial tenu par des Asiatiques, en particulier des Chinois, qui, par la pratique du crédit, furent les fournisseurs de denrées variées à la population locale. À la différence de Maurice où la société restait cloisonnée en communautés, les Seychelles virent un brassage plus grand : les Chinois se mêlèrent à la population et les unions mixtes furent nombreuses. Au recensement de 1948, les enfants métis furent classés dans la catégorie des gens de nationalité seychelloise. Le pays connut même dans les années 1970 un Chef ministre d'ascendance chinoise en la personne de James Mancham. Depuis 1976, les Seychelles forment un État indépendant, membre du Commonwealth et de la Francophonie.

En Afrique du Sud, la découverte de gisements aurifères provoqua une véritable ruée vers l'or. Entre 1890 et 1898, environ 1 800 Chinois quittèrent Port-Louis pour Port-Elizabeth (Algoa Bay), un peu moins de 200 pour Durban, et une poignée se dirigea vers East London, et dans le port du Mozambique de Delagoa Bay<sup>8</sup>. De par sa proximité avec les gisements aurifères de Johannesburg et de Witwater, la ville de Lourenço Marques à Delagoa Bay constituait un point de débarquement fort commode pour les voyageurs<sup>9</sup>. Au Mozambique, la majorité de ces immigrants étaient originaires des districts de Quatre Districts situés à l'ouest de Canton, les *Sze-yap* (mandarin : *Si-Yi*) de la province du Guangdong. En 1893, le nombre de Chinois s'élevait à 52, pour passer à 287 en 1903. Ce fut à Lourenço Marques que fut construit en 1903 le premier temple chinois, sous l'égide d'une association qui démarra une école peu après. Nombreux furent ceux d'entre eux qui travaillèrent dans l'industrie sucrière et dans les compagnies minières de Manica-e-Sofala. Ils jouèrent également un rôle dans la construction du chemin de fer reliant Beira et Untali (Zimbabwe) de 1892 à 1899, et de celui de Lourenço Marques à Komatipoort (Afrique du Sud) entre 1886 et 1898<sup>10</sup>.

En Afrique du Sud, l'industrie minière fit appel à la main-d'œuvre venue de l'Empire du Milieu : en 1904, après le vote du *Labour Importation Ordinance*, des contingents de Chinois arrivèrent dans le pays. Entre 1904 et 1910, il y eut 60 695 travailleurs de cette origine dans les mines d'or sud-africaines. Une expérience qui se passa relativement mal, si bien qu'en 1910, les derniers mineurs chinois furent rapatriés vers leur pays d'origine. Des mesures anti-chinoises furent prises pour dissuader cette immigration, tel le vote en 1904 par la province du Cap du *Chinese Exclusion Act*, puis en 1906 l'*Asiatic Registration Act* qui stipulait que tous les résidents asiatiques de plus de huit ans devaient se procurer auprès des autorités un document où leurs empreintes digitales seraient posées et leurs signes particuliers signalés. Indiens et Chinois firent cause commune pour protester contre ces mesures, les premiers menés par le Mahatma Gandhi qui poursuivait à

<sup>7</sup> A. Webb, « Story of the Seychelles », *Journal of Seychelles Society*, octobre 1965, p. 74.

<sup>8</sup> Melanie Yap et Diana Leong Mann, *Colour, Confusion and Concessions, The History of the Chinese in South Africa*, Hong-Kong University Press, 1996, p. 37.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 38.

cette époque ses études de droit dans le pays, et les seconds par Leung Quin, un dirigeant d'association chinoise. De la prison où on les avait confinés, les deux leaders firent aux autorités une nouvelle proposition, celle de l'enregistrement volontaire. Elle fut acceptée, et malgré leur hostilité à la prise d'empreintes digitales, les Chinois acceptèrent de se soumettre à la loi.

L'immigration chinoise était pratiquement suspendue, si bien que leur nombre resta peu élevé : ils étaient environ 4 000 au début des années quarante. Le National Party prit le pouvoir en 1948. Les Chinois vécurent fort mal les mesures de discrimination raciale imposées par l'apartheid : le *Group Areas Act* de 1950 imposait l'habitat séparé pour trois groupes raciaux : Blancs, Noirs, et Hommes de couleur (Indiens, Chinois, Malais). Cette clause menaçait l'activité marchande des Chinois. En 1969, les mesures furent assouplies et un système de permis les autorisa à s'installer dans n'importe quelle zone raciale. L'évolution ne leur fut cependant guère propice, si bien qu'entre 1964 et 1984, 60 % de leurs jeunes diplômés quittèrent le pays. L'isolement de l'Afrique du Sud en raison de sa politique d'apartheid amena le gouvernement à se rapprocher de Taiwan. Les dirigeants de six associations chinoises régionales décidèrent de s'unir et ils fondèrent une association nationale, la *Chinese Association of South Africa* (CASA) qui eut à lutter contre l'établissement de nouvelles zones raciales. En 1994, la communauté chinoise vit la levée de l'apartheid qui mettait fin en théorie à des décennies de marginalisation.

## I – Les tombes du début de l'immigration chinoise dans l'océan Indien occidental

### 1. Importance de la géomancie et de certaines notions cosmologiques :

L'implantation des tombes chinoises répond à des critères précis et est soumise à des notions cosmologiques ayant trait aux rites funéraires. Dans cette zone du monde, le recours au géomancien (souvent appelé *dili xiansheng*, *tilisinsang* en hakka) revêt toute son importance.

En effet, depuis des temps reculés, les rites funéraires ont en Chine un aspect primordial. L'inhumation prend tout son sens quand on sait que la tombe est considérée comme la demeure de l'âme, indispensable à son bonheur et à son existence car elle lui permet de coexister avec le corps, échappant ainsi à la destruction et à l'errance. Traditionnellement, on considérait que la pire des calamités pour un homme était d'être enterré sans le respect complet des rites, et surtout de ne pas avoir de sépulture : c'était un désastre pour l'âme qui restait ainsi exposée aux inclemences du temps, subissant les chaleurs brûlantes de l'été ou le froid glacial de l'hiver.

En revanche, une inhumation faite de façon adéquate rejaillissait sur la descendance : les parents défunts ayant été inhumés dans des conditions satisfaisantes qui leur permettaient de profiter des influences bénéfiques de la nature ressentaient vis-à-vis de leur progéniture un sentiment de gratitude dont la manifestation était les bénédictions qui rejaillissaient sur leurs descendants. En

bénéficiant de la chaleur, de la lumière, de l'eau, les ancêtres pouvaient ainsi acquérir plus de vigueur pour protéger ces derniers et leur procurer la vitalité qu'ils recevaient eux-mêmes du ciel.

Aussi le *fengshui* jouait-il un rôle déterminant dans le choix de l'emplacement d'une tombe dans la mesure où les influences atmosphériques ont une influence décisive sur le destin des hommes, et rien de ce qui est important dans la vie ne peut se réaliser sans de bonnes conditions climatiques.

C'est donc un géomancien qui sera expert en *fengshui* pour étudier ces influences. Pour le choix de la localisation d'une tombe (ou d'un temple, d'une ville, d'un village), le facteur primordial est le vent (*feng*). Il faut se prémunir au maximum des vents nocifs : une expression chinoise : « *fengsha* », désigne ces effets pernecieux du vent. De ce fait, un flanc montagneux constitue un bon abri contre ces méfaits : « *Hence a mountain slope flanked by two ridges forking out of it, and affording a rather wide view in front, is deemed to be good ground for burying and building especially if those ridges forms a double fence, both visible from the grave or building* »<sup>11</sup>. La forme en fer à cheval ou en omega est souvent prisée car elle amène les influences nocives des vents à glisser et à s'éloigner de la tombe (en roulant à droite et à gauche)<sup>12</sup>. Néanmoins, elle n'est pas la seule configuration existante, il y en a plusieurs autres à travers la Chine.

Le deuxième terme de *fengshui* signifie : « eau » (*shui*). Les géomanciens portent en effet une grande attention à cet élément. Étant indispensable à la vie, en particulier pour une civilisation agricole comme celle de la Chine, l'eau est censée aussi apporter prospérité et bien-être aux âmes dans les tombes et les temples ancestraux, et aux divinités dans leurs sanctuaires. Selon de Groot, ces influences bénéfiques de l'eau sont appelées *shuishen*, « agents spirituels aquatiques »<sup>13</sup>. Toute surface aquatique, que ce soit un étang, un lac, un ruisseau, une rivière ou une mer, en recevant l'eau tombée du ciel, est porteuse de ces *shuishen*.

Les configurations du sol jouent un rôle clé en tant que dépositaires des influences du ciel, et elles exercent une influence sur le destin de l'homme. Ces influences consistent en énergies du Yang et du Yin. Celle du Yang, le plus haut pouvoir de l'univers, identifié au ciel, embrassant lumière et chaleur, est connue sous le nom de *tianqi* (« souffle céleste »)<sup>14</sup>. Elle partage cette domination suprême de la nature avec le *diqu* ou « souffle terrestre ». De la coopération de ces deux principes naît la vie. Yang et Yin alternent dans la nature et mélangent leur influence, devenant les causes de croissance et de déclin, de la vie et de la mort dans la rotation annuelle de la production et de la destruction<sup>15</sup>. Le géomancien doit être capable de déceler le lieu comportant la proportion adéquate de Yang et de Yin. Le système céleste est divisé en quatre cadrans : le dragon d'azur (est), l'oiseau rouge (sud), le tigre blanc (ouest) et la tortue noire (nord)<sup>16</sup>. L'importance prédominante est celle du tigre et du dragon, représentant respectivement la force

<sup>11</sup> J. J. M. de Groot, *The Religious System of China*, E. J. Brill, Leydes, 1910, réimpression Ch'en-wen Publishing Co, Taipei, 1967, volume III, p. 940.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 942.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 942.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 948.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 949.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 949.

aérienne et aquatique, celle du dragon venant en tête des quatre animaux célestes dans la mesure où il est l'emblème du printemps, la première saison, et où il est aussi identifié à cet élément déterminant qu'est l'eau<sup>17</sup>.

Ces principes géomantiques ont été respectés dans la majorité des cimetières chinois, (pour autant que des contraintes administratives ne fissent obstacles). Ainsi, au cimetière de Victoria (capitale de Mahé) aux Seychelles, cimetière qui d'ailleurs est vaste, on peut constater que la plupart des anciennes sépultures chinoises ont une stèle remarquable et qu'elles sont localisées plutôt sur les hauteurs du site. Dans tous les cas, la quasi-totalité des tombes est orientée vers l'océan. De même, au cimetière chinois des Salines à Port-Louis, on remarque nettement que les tombes sont dos à la montagne et face à l'océan.

## 2. Les premières tombes et leurs stèles : aspect traditionnel

Si nous parlons de rencontres de cultures, nous sommes amenée à évoquer sur un plan d'égalité ces cultures qui entrent en contact, et de ce fait, s'impose un travail de traduction si on ne veut pas s'en tenir à une seule langue, considérée implicitement comme dominante. Comme le remarque François Jullien, « Mais dans quelle langue dialoguera-t-on, si c'est *entre cultures* ? Si ce triangle est tenu : si la culture est abordée d'abord à partir de la langue (plutôt que du religieux, de l'idéologique, etc.) et si la langue déjà est pensée ? Je répondrai, sans craindre le paradoxe : chacun dans sa langue, mais en *traduisant* l'autre. Car la traduction est la mise en œuvre exemplaire de l'opérativité propre au dialogue : elle oblige en effet à *réélaborer* au sein même de sa propre langue, donc à reconsidérer ses implicites, pour rendre celle-ci disponible à l'éventualité d'un sens autre, ou du moins pris dans d'autres ramifications. Bien loin d'être un handicap, comme obstacle et source d'opacité, le châtement de Babel, c'est la nécessité de traduire qui met au travail les cultures entre elles. La traduction, à mes yeux, est la seule éthique possible du monde "global" à venir. Car si la communication se fait dans la langue d'un des partenaires, ou sans que l'autre langue soit en même temps entendue, la rencontre de ce seul fait est biaisée, s'opérant sur le terrain – et donc dans le jeu des implicites culturels – de l'un des deux : les dés sont pipés »<sup>18</sup>. En ce sens, il nous a paru utile de traduire le contenu chinois des stèles, pour mieux comprendre comment se font par la suite les rencontres de culture.

### - *Les épitaphes en chinois*

La plupart des tombes que nous avons vues comportent la pierre tombale, de formes variées, et une stèle (*mu pai*) sur laquelle est gravée l'épitaphe. Les Chinois attachent une grande importance à la décoration des tombes<sup>19</sup>. Les stèles des premiers immigrants n'avaient pas la somptuosité, ni les proportions majestueuses des riches tombeaux des Ming. Elles ressemblent plutôt à celles d'un particulier de classe modeste ou moyenne. Tel est le cas par exemple de la tombe

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 951 ;

<sup>18</sup> François Jullien, *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Fayard, Paris, 2008, p. 248.

<sup>19</sup> Cf. de Groot, p. 1101.

suiivante du cimetière des Salines à Port-Louis : l'építaphe est complètement rédigée en chinois et gravée dans un bloc de pierre d'environ 70 cm de hauteur sur 40 cm de largeur. On y lit :

*Huang Oing*

*Daoguang yuannian [li] (1821)*

*Xiankao Liang Exiang gong*

*Xiang[shan] ren [shi]*

« Tombe du défunt monsieur Liang Exiang qui vécut sous le règne des Qing et qui a été édifiée la première année de l'ère Daoguang (1821) ».

Sur cette tombe érigée par les gens de Xiangshan, la calligraphie assez maladroite semble avoir été faite sur place ; quant au bloc de pierre, il correspond plus ou moins à certaines pierres tombales<sup>20</sup>. Dans les premiers temps de l'immigration, il semble que les funérailles sont assurées par les compatriotes, issus de la même localité, qui enterrent le défunt. Puis des associations prennent le relais.

À Madagascar, à Tamatave, on constate la présence de tombes chinoises au cimetière municipal de la ville. Nous avons examiné la photo d'une tombe surmontée d'une colonne tronquée. L'examen de la partie centrale des caractères nous apprend que le défunt est un homme (*gong*). Mais c'est très difficilement lisible. Ce que l'on décrypte bien, ce sont les caractères *Shunshui* placés au sommet de la stèle.

À gauche, on distingue nettement l'inscription suivante :

*Minguo shisi nian li*

« érigée en 1925 ».

Au même cimetière de Tamatave, on se trouve en présence des premiers tombeaux des trois immigrants chinois enterrés à Tamatave dont les sépultures ont été rebâties par Chen Jinbo en 1962 et en 1972<sup>21</sup>. D'après une informatrice de plus de 70 ans native de Tamatave, ancien professeur de chinois et ayant vu dans sa jeunesse les stèles initiales, il s'agirait des tombes de Chinois décédés lors de leur venue pour la construction du chemin de fer. On a exhumé leurs restes et on a gardé l'inscription d'origine lors de la restauration. On peut lire sur la plus ancienne :

*Hanzu xianxiong dabo gong zhimu*

*Yijiuliuer nian Chenjinbo chongjian*

« Tombe de notre défunt aîné le grand oncle<sup>22</sup> de la nationalité des Han, reconstruite par Chen Jinbo en 1962 ».

<sup>20</sup> Pour une étude comparative intéressante, voir Wolfgang Franke, Claudine Salmon, Anthony K. K. Siu, *Chinese Epigraphic materials in Indonesia*, vol. 2, part I, « Java », South Seas Society, Singapore, Ecole Française d'Extrême-Orient, Paris, Association Archipel, Cheer Art Supplier, Hong-Kong, 1997.

<sup>21</sup> Nous remercions Mireille Ah-Peng pour les précisions et les documents qu'elle nous a apportés sur ces emplacements qu'elle connaît bien.

<sup>22</sup> « Dabo » est un terme utilisé pour désigner un oncle aîné (frère aîné du père) ou pour s'adresser à un homme âgé quand on ne fait pas intervenir les liens familiaux. « Dabogong » dans la religion chinoise est une autre appellation de « tudi gong » ou Père de Terre (*Grand dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, Instituts Ricci (Paris-Taïpei), Desclée De Brouwer, Paris, 2001, vol. V, p. 677).



Les inscriptions des deux autres tombes sont assez similaires, ce sont celles de « *Erbogong* » (deuxième « oncle ») et de « *Sanbogong* » (troisième « oncle ») qui est enterré avec un certain Huo Jinqiu en 1972.

Au cimetière de Saint-Pierre à La Réunion, nous avons vu une épitaphe entièrement rédigée en chinois d'un Chen (Chen Binling) :

*Huang Qing daiceng hui Bingling Chen fujun mu*  
*Guangxu renyin nian shi eryue liu ri zhongyu*  
*Xili yijiu ling san nian ba yue shi ? hao*  
*Shunba Shajiao ? Jintang ren li*

« Tombe du défunt Chen Binling qui était dans l'attente d'un titre, qui vécut sous le règne des Qing et dont le nom ne saurait se prononcer ; il est décédé sous l'ère Guangxu, le 16 du 2<sup>e</sup> mois de l'année *renyin* (1903) au huitième mois de l'année 1903 du calendrier occidental, elle a été érigée par les gens de ?? Jin tang, Shajiao, Shunde » [*fujun* est une appellation respectueuse pour les défunts].

Les stèles font mention de la date de l'érection de la tombe, et des noms des fils qui s'en sont chargés et qui figurent à gauche de la colonne centrale<sup>23</sup>. Le lieu de naissance est généralement mentionné, à la différence de la Chine où, selon de Groot, « *the birth-place or ancestral home of the deceased is hardly ever cut in the stone, when the grave is situated in the locality within the locality or close by* »<sup>24</sup>.

Ce type de tombe, dont l'épitaphe est entièrement rédigée en chinois, subsiste assez longtemps et ne reste pas confiné aux débuts de l'immigration chinoise. Nous avons trouvé des sépultures de ce genre au cimetière de l'Est de Saint-Denis de La Réunion datant par exemple de 1933, mais déjà dès cette époque apparaissent d'autres formes de pierre tombales et d'épitaphes (voir *infra*).

### - Les noms des fils

Quand les Chinois ont fait souche dans les colonies et qu'ils ont eu des fils, ou bien s'ils peuvent faire venir de Chine leurs enfants, ce sont les noms des fils qui figurent sur la tombe, comme le veut une tradition millénaire. Leurs noms sont sur la colonne de gauche. Ainsi, au cimetière de Terre-Rouge Bois Marchand, non loin de Port-Louis, nous avons vu une tombe représentative de cet aspect des choses ; l'épitaphe se lit :

*Huangqing xiankao Xunyuan Lin junyiwei zhimu*  
*Guangxu sanshi nian san yue ji ri xiu (1905)*  
*nan Huansha, Huanmo, Huanxiang, Huanzhao deng li*

« Tombe de notre illustre défunt Lin Xunyuan qui vécut sous le règne des Qing et qui a été réparée par un jour favorable du troisième mois de la trentième année de l'ère Guangxu (1905), par ses fils Huanmo, Huansha, Huanzhao Huanxiang ».

<sup>23</sup> De Groot commet une erreur à la page 1107 en indiquant « à droite » pour situer la place de la colonne de l'épouse dans les tombes qui contiennent les dépouilles d'un couple : cette colonne est en fait à gauche, qui est considérée comme une place moins honorable.

<sup>24</sup> De Groot, *op. cit.*, p. 1104.

Sur les tombes, on affiche volontiers le titre officiel obtenu par mérite ou par achat. Les épouses avaient sur leur tombe sous une forme abrégée le titre officiel correspondant, en accord avec les institutions de l'Etat<sup>25</sup>. Les rangs inférieurs étant bon marché, étaient achetés par un très grand nombre. En conséquence, le titre de *ruren*, qui fait partie des trois degrés les plus bas (le 9<sup>ème</sup> rang), était souvent mentionné sur les tombes des femmes<sup>26</sup>.

- *L'« arithmancie » de l'épithaphe*

Selon la conception chinoise, la pierre tombale qui renferme les mânes de la personne exerce une influence prépondérante sur le bonheur et la prospérité des descendants<sup>27</sup>. Par conséquent, le nombre de caractère qu'elle comporte est loin de jouer un rôle mineur. Ce fait réel a déjà été signalé par de Groot qui l'explique ainsi :

*« Existence, the Chinese say, is a concatenation of birth, old age, disease, death, and misery, and only the first and second of these five points bear a felicitous character ; procreation of a numerous male offspring and longevity ranking among the greatest blessings ever bestowed on man in the Kingdom of the Midst. Consequently, the grave will confer these blessings upon its owner if the inscription contains either one or two characters ; should it consist of three, four or five, the family will be visited by sickness, death or woe. Six characters again bring childbirth, seven longevity, and so forth; in short, the number ought certainly to be fixed at one or two, six or seven, eleven or twelve, sixteen or seventeen. In most cases, the same rule is observed with regard to the columns on the right and left, if there be any. But many aver that they do not influence the felicitating qualities of the grave, as only the central column represents the buried man.*

*This wise arithmancy explains why so many gravestones of the poor bear only two characters, though they may be room thereon for three, four or five. It also causes the grave inscription in general to be more varied in tenor than would be the case if it did not prevail; requiring, for instance, in some cases the placing of the name of the reigning dynasty at the top of the column (...) »<sup>28</sup>.*

Dans l'océan Indien occidental, les tailleurs de pierre sont conscients de cette arithmancie. Pour éviter un nombre néfaste, ils peuvent augmenter ou diminuer le nombre de caractère par exemple en déplaçant l'un d'eux légèrement sur le côté, ou en mettant deux caractères au sommet de la stèle, en ajoutant ou en diminuant le nombre de caractères, ou en employant des périphrases. Nous constatons que sur la tombe des Salines (Maurice) étudiée *supra*, la colonne centrale de caractères censée représenter le défunt (*Xiankao Liang Exiang gong*) comporte six caractères, le premier des chiffres idéaux de l'arithmancie. On peut faire la remarque similaire sur la tombe de Chen Bingling à Saint-Pierre, La

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 1103.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 1104.

<sup>27</sup> Claudine Salmon & Myra Sidharta, « The manufacture of Chinese Gravestones in Indonesia – A Preliminary Survey », *Archipel* 72, Paris, 2006, p. 217.

<sup>28</sup> De Groot, *op. cit.*, p. 1105.

Réunion (voir *supra*) qui contient onze caractères, autre bon chiffre préconisé par l'arithmancie (*Huang Qing dai ceng Bingling Chen fujun zhi mu*), le caractère *hui* a été déplacé sur la droite. Même certaines tombes récentes continuent à utiliser ces lois : ainsi, à Maurice par exemple, nous avons trouvé une inscription qui comportait sept caractères pour chaque indication située à la base de la stèle :

*Guangdong Meixian Shangxiaocun  
Zhang Hongqi fufu shoucheng.*

« Village de Shangxiao du district de Meixian de la province de Guangdong  
Tombe de monsieur et madame Zhang Hongqi »

Le caractère *mu* (tombe) a été remplacé par *shoucheng* : « La cité de la longévité », et en ajoutant un caractère, on obtient un total de sept caractères, parfait pour l'obtention de cette longévité tant désirée.

La tombe des Salines évoquée *supra* comporte six caractères sur la colonne centrale censée représenter l'âme du défunt : *Xiankao Liang Exiang gong*.

### 3. Les tablettes des temples, culte des ancêtres

Les tablettes ancestrales constituent un pendant réel des stèles tombales. La stèle et la tablette d'un défunt portent pratiquement les mêmes indications. Selon la croyance populaire, elles sont habitées par les mânes du défunt. C'est l'inscription qui, en décrivant le défunt, l'identifie à sa tablette et à sa pierre tombale, faisant de chacune des deux son *alter ego*, un corps artificiel grâce auquel la frêle âme peut s'accrocher comme à un support ferme qui lui épargnera la dissolution<sup>29</sup>. Aussi, les tablettes ancestrales conservées dans les temples sont-elles également révélatrices à cet égard. Nous avons pu établir ainsi des corrélations entre les tombes du cimetière de l'Est et les tablettes du temple Chan de Saint-Denis (La Réunion). Ainsi, nous avons retrouvé une tombe et sa tablette correspondante. Tel est le cas suivant : sur la tablette, on lit :

*Huang Qing daiceng hui Baitian Chengong zhi wei*

« Tablette de monsieur Chen Baitian qui vécut sous le règne des empereurs Qing et qui était dans l'attente d'un titre ».

Sur la pierre tombale, il est indiqué :

*Huang Qing daiceng hui Baitian Chengong zhi mu  
Xiehe Tang Xilong renshi*

« Tombe de monsieur Chen Baitian, dont le nom ne saurait se prononcer et qui vécut sous le règne des empereurs Qing, offerte par les gens du temple Xiehe, originaires de la localité de Xilong ».

La date est peu lisible, mais il semble que la tombe date de l'année *dingyu* de l'ère Guangxu (1897).

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 1104.

Nous avons retrouvé les mêmes concordances entre la tablette de Chen Chengqiu et sa stèle funéraire : celle-ci permet de lire nettement :

*Chengong Chengqiu zhi mu.*

« Tombe de Chen Chengqiu »,

avec les indications correspondantes à l'intérieur de la tablette.

#### 4. Impact des mesures coloniales

En Chine, on jouissait d'une relative latitude pour le choix du lieu d'inhumation des corps : on pouvait se faire enterrer avec les siens, soit près de la demeure, soit dans des lieux dispersés (Par exemple, à Meixian, province du Guangdong, au village de Jiaotang, la famille Zeng a fait édifier des tombes sur des collines différentes). De Groot fait remarquer ce libre choix : « *The inhabitants of the Chinese Empire are not bound by any institutions or laws to inter their deads in grounds set apart, by official or private care, for burial purposes. Every one of them is at liberty to place them in whatever soil he has acquired the ownership of, or the right to use. As a consequence, graveyards in China have quite another character than in most European countries. They are the family graves (...), most of which contain a restricted number of corpses* »<sup>30</sup>. Mais dans les colonies européennes, la législation impose un regroupement des pierres tombales selon des critères définis par la législation.

À La Réunion, l'abolition de l'esclavage entraîne une adaptation du cimetière au changement social : « Chacun doit alors acheter une concession pour y être inhumé »<sup>31</sup>. Cependant, « La division entre catholiques et non-catholiques demeure. L'admission de personnes non-baptisées à l'intérieur du même cimetière que les catholiques est assimilée à une véritable profanation »<sup>32</sup>. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de tombes chinoises érigées à cette époque est un signe de la présence indubitable d'une communauté suffisamment implantée pour pouvoir financer ces constructions, et assumer les dépenses qu'entraînent ces rites mortuaires. Un témoignage datant de cette époque nous est laissé grâce à un article du *Petit Journal de L'Île de La Réunion* qui décrit une cérémonie chinoise pratiquée au cimetière de l'Est au mois d'avril 1899 (probablement au *Qingming jie*) : « Depuis deux jours, les Chinois sont en fêtes religieuses. A en juger par les cérémonies et les pratiques auxquelles ils se livrent, il s'agit, dans la circonstance, de célébrer la commémoration de leurs morts. Ils se rendent par petits groupes au cimetière de l'Est où se trouve une trentaine de leurs tombes, et là, ils font des cérémonies qui méritent d'être relatées. Chaque groupe est accompagné de deux ou trois domestiques créoles, ou chinois même, porteurs de grands plateaux sur lesquels se trouvent des cochons entiers rôtis, des canards, des volailles également rôtis (*sic*) et divers autres plats de viande ainsi que des fruits : avocats, oranges, bananes. Toutes ces choses sont disposées entre des bougies et des paquets de sandales (*sic*) qu'on allume et qu'on laisse brûler totalement. Les tombes sont ensuite arrosées de cognac et autres liqueurs et pendant que les bougies et les

<sup>30</sup> De Groot, *op. cit.*, p. 1374.

<sup>31</sup> Prosper Ève, *Les cimetières de La Réunion*, Océan Editions, 1994, p. 4.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 42.

sandales (*sic*) brûlent, les fidèles font des prières accompagnées de toutes sortes de gestes, debout devant les tombes. Quand les lumières s'éteignent, on se retire. Inutile de dire qu'on emporte alors les cochons rôtis, canards, volailles et le reste. Pas une pistache, ou plutôt, pas une orange, n'est laissée aux fossoyeurs. Le tout est emporté pour être mangé (*sic*) en commun dans la grande maison de jeux qui fait face à la pagode de la rue Sainte-Anne »<sup>33</sup>.

La vitalité des pratiques mortuaires de cette communauté est également attestée avec la cérémonie funèbre pratiquée pour l'exhumation des restes de Thuon-Yone, pratiquée en janvier 1899 : « Ce matin, le commissaire de police du 2<sup>e</sup> arrondissement, M. Loizeau, accompagné des amis du Chinois Thuon-Yone, se sont rendus à l'endroit où l'on avait enterré les restes de ce dernier afin de procéder à son exhumation. On se rappelle que Thuon-Yone disparut, il y a quelques mois, et que l'on retrouva son corps au bas de la colline, près de la ravine de la Source, et que selon l'usage, les débris furent enterrés sur place. Conformément au rite chinois, les personnes invitées à la funèbre cérémonie de ce matin portent au défunt des aliments, des boissons et tous les vêtements qui lui ont appartenu. Il est probable que les restes de Thuon-Yone seront transférés au cimetière de la ville »<sup>34</sup>

C'est dans la partie sud du cimetière de l'Est à Saint-Denis que sont regroupées ces tombes chinoises. Selon Prosper Ève, « Le cimetière de l'Est offre un contraste saisissant entre la partie nord, issue d'un agrandissement en 1945 et la partie sud. Alors que la première est gazonnée et ne regroupe que des caveaux soigneusement alignés, l'anarchie la plus complète caractérise la seconde. Il est cependant sûr que les créateurs du XIX<sup>e</sup> siècle ont réservé le nord du cimetière d'alors aux puissants, à ceux qui pouvaient édifier caveaux et pierres tombales, et le sud au reste de la population. C'est dans cette dernière zone que des concessions sont attribuées aux Chinois qui souhaitent en avoir une, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les concessions sont très espacées les unes des autres ; rares sont ceux qui ne disposent pas de caveaux. Les morts étant enterrés individuellement, l'espacement est de l'ordre de 2 à 28 mètres »<sup>35</sup>. Environ un quart de cet espace de la partie sud est occupé par des tombes chinoises, tel que l'a mesuré P. Ève : « Lors de notre enquête, nous avons retenu un échantillon de 150 concessions choisies dans quatre zones de ce cimetière. Notre première zone se situe dans la partie créée après 1945, occupée uniquement par des caveaux. Nous avons étudié 58 exemples. La deuxième se trouve dans la partie réservée aux caveaux du XIX<sup>e</sup> siècle entre lesquelles sont aménagées des tombes en pleine terre, lorsque l'espace le permettait. Parmi nos trente six concessions pris en référence, 31 % sont des tombes en pleine terre. La troisième zone rappelle la précédente, mais les caveaux sont déjà moins nombreux. Ils ne représentent que 42 % sur nos 50 exemples. Et la quatrième zone fait partie de celle des petites tombes en pleine terre, si l'on excepte les quelques caveaux récents édifiés notamment le long du mur sud. C'est là que les concessions ont été attribuées aux Chinois à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles. Nous avons dénombré 250 petits monuments funéraires chinois d'un style particulier dans cette zone Sud communément appelés

<sup>33</sup> « Cérémonie chinoise », *Le Petit Journal de L'île de La Réunion*, 20-04-1899.

<sup>34</sup> « Les restes de Thuon-Yone », *Le Petit Journal de L'île de La Réunion*, 21-01-1899.

<sup>35</sup> Prosper Ève, *op. cit.*, p. 68.

« tumulus chinois ». Parmi nos 46 concessions, onze seulement leur appartiennent, soit 24 % »<sup>36</sup>.

À Maurice, le compartimentage ethnique imposé par les autorités coloniales a entraîné la ségrégation raciale dans les cimetières, connu sous le terme anglais de *colour bar*. Et cette situation provoque la protestation des Créoles mauriciens. Selon Jocelyn Chane-Low, « Avec l'octroi de la liberté de la presse en 1832, *La Balance*, organe des gens de couleur, rivalisa avec *Le Cernéen*, journal de la plantocratie franco-mauricienne. La population de couleur milita à travers pétitions et autres manifestations contre le *colour bar* dans les cimetières, l'ostracisme dans les écoles et en faveur des droit des enfants illégitimes à la succession de leur père »<sup>37</sup>. Le *colour bar* est théoriquement aboli dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais dans les faits, les Chinois continuent à être enterrés dans des cimetières qui leur sont spécifiques.

En Afrique du Sud, l'apartheid que connaissent les vivants se poursuit dans la mort, et on retrouve des cimetières qui sont exclusivement réservés aux Chinois.

## II – L'évolution entre la période coloniale et post-coloniale

### 1. Les signes de la christianisation et l'émergence de nouveaux styles de tombes

Avec les différentes vagues de conversion au christianisme, on assiste à une évolution de la perception des relations entre les défunts et leurs descendants<sup>38</sup>. En tout cas, les formes des tombes de cette zone de l'océan Indien occidental ont grandement changé. Certaines tombes chrétiennes retiennent les caractéristiques principales des constructions funéraires traditionnelles chinoises, avec quelques motifs chrétiens. Mais d'autres exhibent des styles résolument nouveaux, à l'instar des communautés chinoises d'Asie du Sud-Est<sup>39</sup>.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, au cimetière de Saint-Pierre (La Réunion) cohabitent des formes anciennes comme la tombe de Chen Bingling (voir *supra*) et d'autres où l'on voit des signes de christianisation avec des éléments traditionnels. Par exemple, c'est le cas d'un dénommé Samocne dans ce même endroit. On a une colonne centrale qui indique le nom du défunt, et à droite son année de décès, et à gauche le nom de celui qui a érigé la tombe, à savoir son fils. Le lieu d'origine du défunt est également mentionné. Il s'agit de l'une des plus anciennes stèles de Fukiénois que nous ayons lues au cimetière de Saint-Pierre et qui est située non loin de l'entrée Sud. L'épithaphe française mentionne : « 1913, Samocne ». Le texte chinois indique :

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 68-71.

<sup>37</sup> Jocelyn Chane-Low, « Être métis dans une île pluriethnique », *Annuaire des pays de l'océan Indien* XVII, 2001-2002, p. 20.

<sup>38</sup> Cf. Édith Wong Hee Kam, « La christianisation des Chinois de La Réunion dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique des Mascareignes*, n° 3, *Chrétientés australes du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Saint-André, 2002, p. 125-130.

<sup>39</sup> Claudine Salmon & Myra Sidharta, *op. cit.*, p. 218.

*Fujian Qiānzhou, Yintong*

*Tianyun*<sup>40</sup>

*Guichou nian ? yue san shi hao*

*Ming xian kao Dashan Zhang zhi mu*

*Xiao nan Dingshui li.*

« Tombe de M. Zhang Dashan, originaire de la localité de Yintong, préfecture de Qiānzhou, qui a reçu du Ciel la charge, stèle érigée le 30 du ? mois de l'année *guichou* (1913) par les soins de son fils pieux Dingshui ».

Nous trouvons au sommet de la stèle une petite croix de pierre qui indique que le défunt a été baptisé, ou du moins a eu des funérailles chrétiennes.

À Madagascar, on trouve par exemple sur une tombe de Tamatave la présence bien marquée d'une croix (le monument funéraire est certainement sur concession perpétuelle achetée du temps de la colonie française). On remarque l'utilisation d'une dalle funéraire qui s'étend devant la stèle, et non plus derrière comme c'était le cas pour les pierres tombales traditionnelles. L'épithaphe chinoise dit :

*Chengong Zhaoxin tumu*

« Tombeau et cercueil de monsieur Chen Zhaoxin ».

*shengyu yijiu yiliu nian san yue qi ri*

« né le 7 mars 1916 » (mais en français, l'année mentionnée semble commencer par 189?).

*zhongyu yijiu qijiu nian qi yue ershiwu ri* (base peu lisible)

« décédé le 25 juillet 1979 ».

Concernant l'émergence de nouveaux styles de tombes, il est à signaler par ailleurs que les Chinois de la Grande Île, y compris ceux qui sont issus de mariages endogamiques, ont adopté depuis une vingtaine d'années environ la coutume malgache du *famadihana* ou « retournement des os ». Ils exhument les ossements de différents défunts, les nettoient et les placent ensemble dans un caveau commun après les avoir emballés à nouveau dans un beau linceul pour la « promenade » avant la sépulture dite définitive<sup>41</sup>.

## 2. Le mélange entre les éléments chinois et les éléments européens

La rencontre entre les cultures se fait dans le mélange des langues employées pour les épithaphe et des éléments décoratifs. Cependant, les alliages sont différents selon qu'on a affaire à une colonie française ou à une colonie britannique.

<sup>40</sup> *Tianyun* 天運, est la forme abrégée de *Fengtian chengyun* 奉天承運 signifiant : « Qui a reçu du Ciel la charge [de l'empire] ».

<sup>41</sup> Communication personnelle de Yusion Live. Renseignements fournis également par Mireille Ah-Peng.

- *Langues*

Dans les colonies françaises on a un mixage de chinois et de français. Par exemple à La Réunion, au cimetière de l'Est de Saint-Denis, on voit déjà apparaître dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ce genre de mélange. En voici un exemple :

Pour le texte français, on a :

« Ici repose Hong-Hing, décédé le 2 mai 1876 ».

Le texte chinois se lit :

*Huang Qing xiankaohui*

*Dingbang Chengong zhi mu*

*Shunba Shajiaoocun dongren shi*

*Chunjie jiri*

*Wan Mu xiang dengli*

*Zhongyu Fanren yibaqiliuqiannian puyue erhao*

« Tombe de feu notre père le sieur Chen dont le nom personnel que l'on ne saurait prononcer était Dingbang et qui a vécu sous le règne des Qing. Il était originaire de la localité de Shajiao, district de Shunde et il appartenait au clan des Chen. Sa tombe fut érigée par Wanxiang et Muxiang. Il est mort chez les étrangers, le 2 mai 1876 ».

Dans les colonies britannique (qui étaient autrefois des colonies françaises), on trouve l'alliage du chinois et de l'anglais, avec parfois du français et même un sigle latin. Tel est le cas d'une tombe du cimetière Terre Rouge-Bois Marchand à Maurice : on est d'une part en présence une épitaphe en langues européennes : (anglais + français + latin : *R.I.P. = Requiescat in pace* : « Qu'elle repose en paix ») :

*Here lies*

*Mrs. Ng Lun*

*Née Li Sow Moi*

*Died 12<sup>th</sup> May 1955*

*At Age 66*

*R.I.P.*

D'autre part, la même tombe comporte dans sa partie supérieure une épitaphe en langue chinoise :

*Xianbi liushiliu sui Wumu zhi ?ruren mu*

« Tombe de notre défunte mère madame Wu décédée à l'âge de 66 ans et qui avait le titre de dame de neuvième rang ».

- *Éléments décoratifs*

Les tombes chinoises subissent l'influence des pays d'implantation. Aux éléments traditionnels se substituent des éléments inspirés du pays d'accueil. Les tombes chinoises étaient souvent décorées de symboles sculptés. Nous avons vu aux Salines, à Port-Louis, ou en Afrique du Sud, celui des dieux des Trois Étoiles placé au sommet de la stèle. Mais avec la christianisation, on trouve non seulement la croix, mais aussi des effigies du Christ, de la Vierge Marie, des angelots. On a



parfois aussi une urne, des motifs floraux, des plaques funéraires, des fleurs plantées ou artificielles. Il n'est pas rare de découvrir des bouquets de fleurs fraîches déposés sur la tombe. Nous sommes quelquefois en présence de tombe entourée d'un grillage, comme celui d'une dame des Seychelles (pour protéger la tombe du vandalisme ou pour contraindre l'âme à ne pas sortir du périmètre fixé de la tombe ?)<sup>42</sup>.

L'épithaphe française, encore nette, indique :

« Ici repose Marie Ahouat épouse Affoi décédée le 6 juin 1893 âgée de 40 ans ; Née à Maurice. Priez pour elle ».

L'épithaphe chinoise, difficilement lisible et masquée en partie par un enduit dans sa partie supérieure en particulier dit :

?? *xianbi Chen men Ou shi zhi mu*

« Tombe de notre illustre mère défunte, madame Chen née Ou ».

Un autre signe marquant de cette évolution est la présence de photos qui commencent à faire leur apparition dès la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, pratiquement dans tous les cimetières chinois de l'océan Indien occidental. La photo est généralement placée sur la partie supérieure de la tombe. Par ailleurs, à La Réunion, nous avons trouvé aussi dans certains cimetières, tel celui de l'Étang Saint-Paul, un goût prononcé dans le début de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour les vitres abritant les stèles : de nombreuses tombes hakka de cette époque en comportent, ce qui a parfois pour effet de transformer la niche funéraire en une sorte de serre que la végétation a vite fait d'envahir, rendant de ce fait leur lecture fort aléatoire. Nous avons découvert que les Hakka s'inspiraient d'une habitude répandue chez la bourgeoisie créole du Sud<sup>43</sup>.

L'analyse des tombes est révélatrice d'un phénomène socioculturel : « L'étude du monument funéraire met à nu l'évolution de l'insertion de deux groupes ethniques au sein de la société réunionnaise : les Chinois et les Indiens Hindouistes »<sup>44</sup> selon Prosper Ève qui ajoute : « À partir des années 1940, les Chinois abandonnent ce mode architectural pour imiter purement et simplement le modèle des Créoles. Ils se moulent ainsi aux mœurs locales et affichent au vu et au su de tous, leur créolisation. Seule l'écriture chinoise prouve qu'on est en présence d'un monument chinois. Commence à peu près à cette période leur lente conversion au catholicisme. À Saint-Denis, leur insertion se lit aussi à travers l'emplacement de leur édifice funéraire ». En effet, Prosper Ève constate : « Alors qu'au début de ce siècle, les Chinois sont confinés dans la partie réservée au petit peuple, la partie sud du cimetière, ils cohabitent aujourd'hui dans la partie nord, gazonnée, avec les grandes familles créoles. Le même fait peut être noté à Saint-Benoît. Les caveaux des Chinois jouxtent ceux des grands notables de cette localité. Ce nivellement a été précipité au lendemain de la départementalisation. La nouvelle administration œuvre alors à faire disparaître dans toute l'île toute activité

<sup>42</sup> Cf. Prosper Ève, *op. cit.*, p. 124 à propos de la chaîne qui « n'est pas un pur élément décoratif ».

<sup>43</sup> Prosper Ève a été sensible à l'évolution du style des tombes chinoises montrant une acculturation progressive, intégrant aussi des éléments d'origine indienne, voir Prosper Ève, *La mort à La Réunion de la période moderne à la période contemporaine*, thèse d'histoire, Université d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence, p. 758-760.

<sup>44</sup> Cf. Prosper Ève, 1994, *op. cit.*, p. 92.

rappelant une présence étrangère. Les Chinois n'ont plus le droit de se grouper en associations autonomes pour défendre leurs intérêts. La Chambre de Commerce Chinoise créée en 1916 est dissoute en 1952. Les Chinois perdent alors leurs particularismes culturels. Les écoles chinoises ont du mal à fonctionner puisqu'il est interdit d'employer dans ces institutions des maîtres de nationalité étrangère et les heures d'enseignement d'une langue étrangère ne doivent plus dépasser celles réservées à la langue française »<sup>45</sup>.

### 3. Une révolution silencieuse : l'apparition du nom des filles sur les épitaphes

Traditionnellement, l'érection des épitaphes était le devoir exclusif des fils du défunt. Or, dans la diaspora, un nouveau phénomène prit forme : au fil du temps, on vit les noms des filles figurer sur les stèles et sur les tablettes. Elles furent de plus en plus indiquées à côté des noms de leurs frères, et parfois même seules. Ainsi, en Indonésie, on voyait bien avant les pays de l'océan Indien occidental cette émergence qui bouleversait des siècles de tradition bien codifiée. Claudine Salmon qui a étudié la question en Insulinde se demande : « *How such a "silent" innovation could have made its way, and be accepted by the adherents of the traditional Chinese cultural norms is not easy to explain. One may have recourse to the strong position of Insulindian "Chinese" women in their own society and their significant part in public life* »<sup>46</sup>. Dans notre étude sur la diaspora chinoise à La Réunion, nous avons vu que les femmes chinoises étaient devenues des collaboratrices de leurs maris dans leurs affaires et qu'elles avaient acquis un statut socio-économique bien différent et actif que celui qui leur était traditionnellement dévolu dans le passé dans leur pays d'origine<sup>47</sup>. Cela ne fut pas sans poser de problèmes à ces femmes lorsqu'elles se rendirent en Chine et se heurtèrent à la mentalité traditionnelle : ainsi, au début des années 1990, des Singapouriens originaires de Anxi, arrondissement du Fujian, décidèrent de reconstruire le village et de compiler leur généalogie. Selon Kuah Khun Eng<sup>48</sup>, la première généalogie de sa propre famille ne présentait que les descendants masculins, avec leurs épouses. Mais il n'y avait aucune mention des filles. Quand elle interrogea les anciens sur cette omission, ils lui répondirent que c'était la tradition. Elle poursuit : « *Incorporating daughters into the genealogy was a subject of negotiation between the Singapore and Anxi members. The Singapore members expressed their desire to incorporate their daughters, arguing that they, like their sons, are their offspring and so should not be ignored and left out of the lineage system. Because of their power and the wealth that they had contributed and because of the fact that the making of a genealogy was founded wholly by the*

<sup>45</sup> Cf. Prosper Ève, 1994, *op. cit.*, p. 92, voir aussi Édith Wong Hee Kam, 1996, *op. cit.*, p. 271-292.

<sup>46</sup> Claudine Salmon, « Women's Social Status as Reflected in Chinese Epigraphs from Insulinde (16<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries) », *Archipel* 72, 2006, p. 181.

<sup>47</sup> Cf. Édith Wong Hee Kam, « Le rôle des femmes dans l'ancrage insulaire des Chinois à La Réunion », in *L'insularité : thématique et représentations*, édité par J.C. Marimoutou et J.M. Racault, Université de La Réunion et l'Harmattan, Paris, 1995, p. 327-343.

<sup>48</sup> Kuah Khun Eng, *Rebuilding the Ancestral Village. Singaporeans in China*, Singapore, Sydney, Adershot & Brookfield USA, 2000, p. 216-217, cité par C. Salmon, « Women's Social Status as Reflected in Chinese Epigraphs from Insulinde (16<sup>th</sup>-20<sup>th</sup> Centuries) », *op. cit.*, p. 182.

*Chinese overseas, primarily those from Singapore, they were able to assert their influence in this matter ».*

Au final, il fut décidé qu'il y aurait deux volumes de généalogie : l'un, destiné à la Chine, continuerait à ne faire mention que des descendants masculins, le second (pour Singapour) contiendrait des annotations et des descriptions sur chaque famille, et parmi les membres des générations, on inclurait aussi les noms féminins de chaque famille. L'auteur conclut ainsi : « *In this second volume, the entries and achievements of daughters become significant. Traditionally, daughters have been considered temporary members who, after marriage, belong to their husband's families. The change of surname, and sometimes name, was thus more than symbolic - it ushered in a new phase in the life of the women, as daughters-in-law, wives and mothers of their husbands' families. However, in contemporary context, while the lineage continues to be patrilineal and patrilocal, the status of daughters has changed considerably, especially for the Singapore members whose social and politico-economic experience have led them to view women and daughters in quite different light from that of their village counterparts...* »<sup>49</sup>.

Pour ne prendre qu'un exemple, nous citerons celui qui nous a paru frappant, celui de la tombe de Cheung Hung Kee à Maurice au cimetière de Terre Rouge. Le monument funéraire comporte deux dates : 1989 (érection de la tombe et 1992 (décès du patriarche).

L'épithaphe chinoise se lit :

*Zhang gong Hongqi zhi mu*

*nan : Qingyuan, Tongyaun*

*nü : Xiuzhen, Lanzhen, Rongzhen*

« Tombe de monsieur Zhang Hongqi érigée par ses fils Qingyuan, Tongyaun et par ses filles Xiuzhen, Lanzhen, Rongzhen ».

On note aussi la mention non seulement des petits-fils, mais aussi celle des petites-filles (*sunnü*)

L'épithaphe française indique :

« M. Joseph Cheung Hung Kee

Décédé le 19.9.1992

à l'âge de 87 ans

Regrets éternels ».

En ce qui concerne les filles, à l'image de ce qui se déroule dans d'autres pays où est implantée la diaspora chinoise<sup>50</sup>, on peut dire que l'on se trouve dans une situation tout à fait nouvelle par rapport au monde chinois où l'on pratiquait le *lijiao* ou éducation selon les rites. On les voit prendre part à l'érection des tombes de leurs parents sur le même plan que les fils en inscrivant leurs noms à côté de ceux de ces derniers. Cet usage s'amplifie avec le temps et semble être devenu la

<sup>49</sup> Kuah Khun Eng, *Rebuilding the Ancestral Village*, op. cit., p. 217.

<sup>50</sup> Cf. C. Salmon, op. cit., p. 157-195.

norme. Cette révolution silencieuse<sup>51</sup> est certainement à mettre en rapport avec la situation réelle des femmes dans les divers pays de la zone. Selon Claudine Salmon, « *On the basis of this investigation, one is tempted to see death as a passage for which men and women tried to realise an ultimate construction to help them perpetuate an idealised identity* »<sup>52</sup>.

#### 4. Les symboles politiques

Les tombes peuvent devenir aussi des emblèmes politiques : tel est le cas de celle qui fut érigée par la communauté chinoise en Afrique du Sud pour Chow Kwai For (mandarin Zhou Lieshi) qui mit fin à ses jours en raison de l'enregistrement imposé par l'*Asiatic Law Amendment Ordinance* de 1906. Dans une lettre adressé à ses compatriotes en 1907, le désespéré expliquait les raisons de son acte. La communauté chinoise lui fit des funérailles solennelles et lui érigea une tombe imposante au cimetière de Braamfontein à Johannesburg<sup>53</sup>. Cette tombe devint un symbole politique de la résistance passive des Chinois (et des Indiens) à une loi jugée inique. Autre forme de manifestation politique : l'étoile du Guomintang. Nous avons fait la même constatation à Maurice. En Afrique du Sud à Johannesburg, nous avons vu une tombe dont l'épithaphe occidentale ne mentionne que le nom : Leong Ko. Dans l'épithaphe chinoise, on indique *Lianggong Cikuang zhi mu* : tombe de monsieur Liang Cikuang. La tombe est dominée par l'étoile du Guomintang. Ce parti se montrait fort actif dans les milieux des Chinois d'outre-mer depuis l'entre-deux guerres ; sa présence était très forte en Afrique du Sud lorsque ce pays subissait un boycott international en raison de sa politique de l'apartheid et s'était rapproché de Taiwan. À Madagascar, on trouve à Tamatave des tombes avec l'étoile bleue du Guomintang, comme celle commune à Chen Liuquan (décédé en 1929) et Chen Suyin (décédé en 1968), originaires de Nanhai, province du Guangdong.

#### Conclusion

À l'heure actuelle, on constate une importance toujours très grande de l'attention et des soins apportés à l'entretien et à l'érection des tombes, et ce, malgré l'état d'abandon que l'on peut parfois remarquer pour de vieilles constructions funéraires abandonnées et plus ou moins livrées à la végétation. La plupart de tombes sont faites à l'image de celles du pays : on constate le mixage dans une société postcoloniale française comme La Réunion, ou le cloisonnement dans la majorité des sociétés postcoloniales britanniques. On peut dire que les cimetières sont le reflet de la société dans laquelle ils se trouvent.

Par ailleurs, le phénomène de retour aux sources, la mode de la Chine, expliquent peut-être un retour à une certaine architecture sinisante : par exemple, à La Réunion, on trouve des caveaux à architecture « chinoise », dont le toit aux pointes recourbées s'inspire des demeures traditionnelles. On constate aussi la

<sup>51</sup> Nous empruntons cette expression à C. Salmon, *op. cit.*, p. 181.

<sup>52</sup> *Ibid.* p. 193.

<sup>53</sup> Cf. Melanie Yap et Diana Leong Mann, 1996, *op. cit.*, p. 147.

présence plus fréquente de colonnes ou de colonnettes, sans que l'on sache si les gens qui les ont fait ériger sont conscients de leur portée symbolique. En même temps, on a recours aux techniques les plus modernes, comme l'emploi de caractères chinois informatisés reproduits ensuite sur les stèles, comme nous l'avons vu à différentes reprises à Maurice. La crémation est également acceptée comme mode d'inhumation.

Les tombes reflètent la permanence d'un culte ancestral transposé dans des contextes coloniaux et postcoloniaux où sont adoptées de nouvelles formes de cultures. En ce sens, à travers les diverses facettes de ces différentes cultures, on peut rejoindre la réflexion de François Jullien sur ce dialogue des cultures qui demande une enquête minutieuse à propos des « possibles de l'humain » et de l'écart apparu entre les cultures : « De là ce dispositif d'auto-réfléchissement de l'humain dans lequel la pensée contemporaine est engagée : l'humain se réfléchit – à la fois se mire et se médite – dans ses vis-à-vis divers. Il se découvre à travers les facettes qu'en éclairent et qu'en déploient les multiples cultures, se dévisageant patiemment entre elles : dans la traduction résistante *entre* langues de départ et d'arrivée ; dans la *dé-* et *re-*catégorisation impliquée pour passer transversalement, sans plus pouvoir suivre le fil de l'Histoire, comme entre la Chine et l'Europe, de l'une à l'autre tradition de pensée – « tradition » : ce mot, si peu pertinent peut-être à l'intérieur d'une culture, on se souvient de Foucault, retrouvant dans leur vis-à-vis son opportunité »<sup>54</sup>.

*Édith Wong Hee Kam est Docteur en Sinologie,  
chargée de cours à l'Université de La Réunion  
e.wong@orange.fr*

### Photo 1



Maurice, Port-Louis, cimetière des Salines : les tombes tournent le dos à la montagne, conformément aux lois du *fengshui*.

(© Pascal Chane-Teng)

<sup>54</sup> F. Jullien, *op. cit.*, p. 262-263.

Photo 2



Seychelles, cimetière de Port-Victoria : les tombes font face à la mer selon les règles du *fengshui*.

(© Pascal Chane-Teng)

Photo 3



Maurice, cimetière des Salines (Port-Louis) : tombe datant de 1821. L'épithaphe est rédigée en chinois. Tombe typique des débuts de l'immigration chinoise dans l'océan Indien occidental.

(© Pascal Chane-Teng)

Photo 4



La Réunion, Saint-Pierre : tombe de Chen Binling (1903). L'épithaphe est rédigée en chinois.

(©Pascal Chane-Teng)

Photo 5



Madagascar, Tamatave : stèle des tombes des trois premiers immigrants chinois qui ont été restaurées en 1962 et en 1972.

(© René Crozon)

Photo 6



Maurice, cimetière de Terre Rouge-Bois Marchand : exemple d'arithmancie. Le nombre de caractères atteint le chiffre 7, idéal pour l'obtention de la longévité souhaitée.

(©Pascal Chane-Teng)



**Photo 7**



La Réunion, Saint-Denis : tablette ancestrale de Chen Baitian (au temple Chan), dont les indications correspondent à celles mentionnées sur sa tombe au cimetière de l'Est (1897).

(© Pascal Chane-Teng)

**Photo 8**



Madagascar, Tamatave, présence de la croix sur une tombe chinoise, celle de Chen Zhaoxin décédé en 1979. Épitaphe en chinois et en français.

(© René Crozon)

Photo 9



Maurice, cimetière de Terre-Rouge-Bois Marchand : les signes de la christianisation sur une tombe : croix, plaques funéraires, épitaphe (1989 et 1992).

(©Édith Wong Hee Kam)

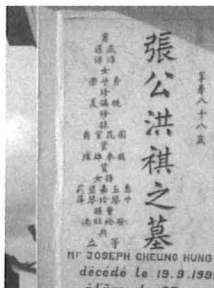
Photo 10



Maurice, cimetière de Terre-Rouge-Bois Marchand : le mélange des langues sur la même tombe. Épitaphe en chinois, en anglais, en français et en latin. Notons aussi la présence de la photo, qui s'impose dans les habitudes funéraires (1955).

(© Édith Wong Hee Kam)

Photo 11



Maurice, cimetière de Terre-Rouge-Bois Marchand : la présence des noms des filles sur les stèles, une « révolution silencieuse » (1992). Sur cette tombe figurent non seulement les noms masculins traditionnels, mais aussi ceux des filles et des petites-filles.

(© Édith Wong Hee Kam)

Photo 12



Madagascar, Tamatave : présence de l'étoile bleue du Guomintang sur la tombe de deux Cantonais originaires de Nanhai (Guangdong). L'un est décédé en 1929, et l'autre en 1968, date de la restauration de la tombe.

(© Mireille Ah-Peng)

**Photo 13**



Afrique du Sud, Johannesburg : célébration de la Fête de la Pure Lumière (Qingming jie) dans un cimetière chinois (avril 2006).

(© Édith Wong Hee Kam)

**Photo 14**



La Réunion, Saint-Pierre, cimetière marin: un caveau moderne qui adopte une architecture sinisante avec ses angles retroussés (deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle)

(© Édith Wong Hee Kam)

Photo 15



Maurice, Port-Louis, cimetière des Salines : présence de caractères informatisés sur une tombe récente (2000).

(©Édith Wong Hee Kam)